SEANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2018

Le quatorze septembre deux mille dix-huit à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le sept septembre deux mille dix-huit s’est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Claudine RODET, Maire de MAREUIL.

**Présents :** Mmes et Mrs Rodet C., Bécue M., Cerveau J, Craeymeersch D., Descat C., B, Jarosz JR.

**Absents excusés :** Mmes Duband Colette et Gary Catherine, et Mrs. Gillois Bernard et Lefort Roger

**Pouvoirs :** Madame Duband a donné pouvoir à Monsieur Cerveau pour tout vote ou toute décision.

Madame Gary a donné pouvoir à Madame Becue pour tout vote ou toute décision.

Monsieur Gillois a donné pouvoir à Madame Rodet pour tout vote ou toute décision

Monsieur Lefort a donné pouvoir à Monsieur Jarosz pour tout vote ou toute décision.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jacques Cerveau.

1. **Retrait délibération du 23 mai 2018 (n°2018-05/24 portant délégations du Conseil Municipal**

La délibération prise en mai dernier étendait les délégations prises par le Conseil le 28 mars 2014, dans une délibération notifiée et acceptée à l’époque par la Préfecture. De façon surprenante la Sous-préfecture de Cognac considère certaines de ces délégations comme illégales et nous a demandé d’annuler la délibération n° 2018-05/24.

Le Conseil accepte ce retrait à l’unanimité, mais souhaite demander des clarifications à la Préfecture.

1. **Indemnité compensatrice forfaitaire pour l’agence postale**

La poste nous a informés de l’augmentation de l’indemnité versée chaque mois pour le fonctionnement de notre agence postale. Le nouveau montant est de 1.144 € depuis le 1er janvier 2018.

Le Conseil décide à l’unanimité d’accepter ce nouveau montant à compter du 1er janvier 2018.

1. **Avis sur rattachement d’une commune nouvelle, par fusion des communes de Mons et Verdille, à la CdC du Rouillacais**

Après avoir pris connaissance du courrier de la Préfecture et après délibérations le Conseil se prononce à l’unanimité pour ce rattachement.

1. **Travaux en régie : abri de jardin et clôture à l’école**

Suite à la décision prise au conseil du 13 juillet dernier pour cette acquisition, l’abri de jardin et la clôture ont été montés sous un préau de l’école. Ces travaux ont été réalisés en régie par l’employé municipal. Pour récupérer la TVA ces travaux doivent être enregistrés en régie dans la comptabilité, il convient d’ouvrir les crédits nécessaires au compte 2313-040.

Le Conseil accepte à l’unanimité de prendre la décision modificative correspondante d’un montant de 2.094,72 €, 1.500 € pour les fournitures et 594,72 € pour la main d’œuvre.

1. **Devis pour l’acquisition d’un tracteur tondeuse et d’une tondeuse à main.**

Les deux équipements actuels de la Mairie sont immobilisés par des pannes avec des devis de réparation élevés. Compte tenue de la vétusté de ces équipements des devis de remplacement ont été demandés. Après discussions le Conseil accepte un devis de l’entreprise Espace Tardy de Rouillac d’un montant global de 4.152 € TTC pour les deux équipements. Ces matériels sont disponibles immédiatement.

Cette dépense sera imputée au compte d’investissement 21578.

1. **Informations diverses**

***Point sur le personnel communal :***

*Suite à la décision du SIVOS de sous-traiter le transport scolaire, le contrat du conducteur actuel n’a pas été renouvelé. La Mairie a fait de même pour le contrat à temps partiel qu’elle avait cette même personne et souhaite engager un agent technique à temps plein ayant toutes les compétences nécessaires. Des candidatures ont été reçues et seront examinées dans les prochains jours.*

***Point sur le PLUI- Plan Local Urbanisme Intercommunal :***

*Madame le Maire fait le point sur les travaux en cours au niveau de la CdC et du SCOT Ouest Charente. Ce dossier va fixer au niveau du Pays Ouest Charente et de la CdC , donc au niveau de chaque commune, le nombre d’hectares constructibles pour les dix prochaines années.*

*La tendance est de restreindre les hectares constructibles et la taille des parcelles constructibles et à les réserver aux « zones urbanisées » des communes. Par exemple dans le cas de Mareuil la plupart des hameaux seraient inconstructibles.*

*Les discussions très difficiles vont continuer jusqu’à la fin de l’année.*

***Adoption du compte-rendu d’activité de CALITOM :***

*Le compte-rendu est présenté au Conseil et approuvé.*

**Arrêt du projet de création d’une commune nouvelle Rouillac-Sigogne:**

*Nous avons été informé officiellement de l’arrêt de ce projet*

***Achat d’une buse pour la place du bicentenaire***

*Pour mieux indiquer l’entrée du chemin de l’Ermitage qui vient de d’être refait, le Conseil décide d’ajouter une buse à celles déjà en place qui délimitent la place du bicentenaire.*

***Reprise de concessions au cimetière.***

*Le Conseil décide de poursuivre les exhumations des concessions officiellement abandonnées et reprisse par la Mairie. Un devis pour une nouvelle tranche de dix tombes sera demandé.*

La séance est levée à 19h30.

Vu pour être affiché le dix-huit septembre deux mille dix-huit, conformément aux prescriptions de l’article L2121-25 du code général des collectivités territoriales.

À MAREUIL, Le 17 septembre 2018

Le Maire,

Claudine RODET